

DELIBERATION N° 2015/54

Habilitant le maire à signer l'avenant n°9 au contrat d'agglomération du Grand-Nouméa 2011-2015

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 26 février 2015,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération du Grand Nouméa 2011-2015 signé le 18 mars 2011 et ses différents avenants,

VU le comité de suivi et de programmation du contrat d'agglomération du 23 octobre 2014,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/14 du 5 février 2015,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 11 février 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 /

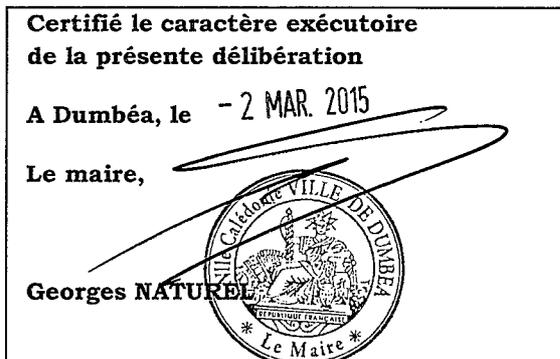
Le Maire de Dumbéa est habilité à signer l'avenant n° 9 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2015, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire et le trésorier de la province Sud, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEVRIER 2015

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 26 FEVRIER 2015

Le Maire

Georges NATUREL



DESTINATAIRES :

DAF	-	1
SAG	-	1
Affichage	-	1
TPS	-	1
Etat-SAS	-	1
Province Sud	-	1
DST	-	1
SFS	-	1
CA	-	1

**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA REPUBLIQUE**

**PROVINCE SUD**

**COMMUNE DE DUMBEA**

**Direction de l'Action Interministérielle  
et des Relations avec les Collectivités Locales  
Service des Contrats de Développement et  
des Interventions Financières**

---

**AVENANT N° 9  
AU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA  
2011-2015**

**COMMUNE DE DUMBEA**

**L'Etat,**

représenté par Monsieur Vincent BOUVIER, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

**La province Sud,**

représentée par Monsieur Philippe MICHEL, Président de l'assemblée de la Province Sud, par délibération du bureau de l'Assemblée de province n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_,

**La commune de DUMBEA,**

représentée par Monsieur Georges NATUREL, Maire de la commune, habilité par délibération du conseil municipal n° 2014/119 du 4 avril 2014,

- Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu le décret du 24 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Vincent BOUVIER, préfet, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,
- Vu le contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2015 entre l'Etat, la province Sud et les communes de Nouméa, Mont-Dore, Païta et Dumbéa signé le 18 mars 2011 et ses avenants,
- Vu la demande du maire de Dumbéa du 9 septembre 2014 ;
- Vu le comité de suivi et de programmation du 23 octobre 2014,
- Vu les courriers n° 3140-1080 et 3140-1194 des 4 et 24 novembre 2014 émanant du Haut-commissaire ;

**PREAMBULE :**

Les contrats de développement constituent des instruments privilégiés pour atteindre les objectifs définis par les signataires de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998. Ils s'inscrivent dans une logique d'accompagnement des collectivités dans l'exercice de leurs responsabilités, assortie d'une volonté de rééquilibrage entre les collectivités.

En outre, pour assurer une plus grande coordination des actions menées par les différentes collectivités, l'article 211 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 prévoit la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (SADNC), lequel exprime les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel.

Les projets retenus au titre des contrats de développement 2011-2015 s'inscrivant dans les grandes politiques publiques de l'Etat, sont compatibles avec le SADNC.

Il est contractualisé sur la période 2011-2015 les opérations III-1-2 « Construction d'un réservoir de 4500 m<sup>3</sup> / Dumbéa Nord » pour un montant global de 700 MFCEP dont une part Etat de 315 MFCEP, III-1-5 « Assainissement du quartier de Giozzi et de ses alentours » pour un montant global de 170 MFCEP dont une part Etat de 62,9 MFCEP et V-1-1 « Construction d'une école primaire au Centre Urbain de Koutio » pour un montant global de 300 MFCEP dont une part Etat de 120 MFCEP.

Par courrier du 9 septembre 2014, le maire de la commune de Dumbéa a sollicité le redéploiement des crédits restants de l'opération III-1-2 « Construction d'un réservoir de 4500 m<sup>3</sup> / Dumbéa Nord » vers une nouvelle opération intitulée III-1-3 bis « Construction de la station d'épuration Dumbéa 2 » à hauteur de 647,5 MFCEP et l'affectation partielle des crédits

de l'opération III-1-5 « Assainissement du quartier de Giozzi et de ses alentours » vers l'opération V-1-1 « Construction d'une école primaire au Centre Urbain de Koutio » pour un montant de 80 MFCFP.

Deux motifs ont été exposés par le maire pour justifier sa demande dont l'un concerne un problème foncier qui ne pourra pas être réglé dans le temps du contrat et l'autre l'augmentation des coûts relatifs aux travaux de construction de l'école primaire au Centre Urbain de Koutio.

Lors du comité de suivi et de programmation du 23 octobre dernier, le maire a réitéré sa demande.

Par courriers en date du 4 et du 24 novembre 2014, le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a accédé favorablement à la demande de redéploiement de crédits de la collectivité, objet du présent avenant.

Néanmoins, compte tenu que l'opération relative à la construction de la station d'épuration Dumbéa 2 a déjà commencé, les mandats émis dans ce cadre par la ville à la SECAL en 2013 et 2014 ne seront pas pris en compte car antérieurs à la modification du Contrat d'agglomération.

**CONSIDERANT QUE**, conformément au dispositif d'exécution, d'évaluation et de révision du contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2015, il appartient aux cosignataires de rechercher localement des solutions pour assurer efficacement la mise en œuvre des opérations contractualisées.

**CONSIDERANT QUE**, le taux de 45 % de participation Etat retenu lors de l'élaboration du contrat pour les opérations d'adduction d'eau potable et d'assainissement inscrites dans le volet d'agglomération relevant de l'enjeu III « une couverture améliorée du territoire par les services » du Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie doit être appliqué à l'opération nouvelle souhaitée par la commune.

**CONSIDERANT QUE**, la demande de redéploiement des crédits porte sur des opérations financées avec des taux de participations différents et afin de ne pas dépasser les parts contractualisées de chacun des trois partenaires, il a été décidé de modifier le taux de participation pour l'opération V-1-1 bis « Construction d'une école primaire au Centre Urbain de Koutio ».

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1<sup>er</sup> : Une partie des crédits des opérations III-1-2 bis « Construction d'un réservoir de 4500 m<sup>3</sup> / Dumbéa Nord (Etudes) » et III-1-5 bis « Assainissement du quartier de Giozzi et de ses alentours » sont redéployés sur les opérations III-1-3 bis « Construction de la station d'épuration de Dumbéa 2 » et V-1-1 bis « Construction d'une école primaire au Centre Urbain de Koutio ».

### 1) Plan de financement initial (en FCFP) :

N° OP	INTITULE OPERATION	TOTAL CONTRAT	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUD	%
III-1-2	Construction d'un réservoir de 4500 m <sup>3</sup> / Dumbéa Nord	700 000 000	315 000 000	45	210 000 000	30	175 000 000	25
III-1-5	Assainissement du quartier de Giozzi et de ses alentours	170 000 000	62 900 000	37	83 300 000	49	23 800 000	14
V-1-1	Construction d'une école primaire au Centre Urbain de Koutio	300 000 000	120 000 000	40	138 000 000	46	42 000 000	14
	<b>TOTAL</b>	<b>1 170 000 000</b>	<b>497 900 000</b>		<b>431 300 000</b>		<b>240 800 000</b>	

## 2) Plan de financement modifié (en FCFP) :

N° OP	INTITULE OPERATION	TOTAL CONTRAT	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUD	%
III-1-2 bis	Construction d'un réservoir de 4500 m3 /Dumbéa Nord (Etudes)	52 500 000	23 625 000	45	15 750 000	30	13 125 000	25
III-1-3 bis	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2	647 500 000	291 375 000	45	194 250 000	30	161 875 000	25
III-1-5 bis	Assainissement du quartier de Giozzi et de ses alentours	90 000 000	33 300 000	37	44 100 000	49	12 600 000	14
V-1-1 bis	Construction d'une école primaire au Centre Urbain de Koutio	380 000 000	149 600 000	39,37	177 200 000	46,63	53 200 000	14
	<b>TOTAL</b>	<b>1 170 000 000</b>	<b>497 900 000</b>		<b>431 300 000</b>		<b>240 800 000</b>	

Article 2 : Les fiches des opérations et les maquettes financières modifiées sont jointes au présent avenant.

Article 3 : Les autres dispositions du Contrat d'agglomération du Grand Nouméa restent inchangées.

Fait le

en 4 exemplaires originaux

Le Maire de la commune  
de Dumbéa

La Présidente de l'assemblée  
de la province Sud

Le Haut-commissaire  
de la République  
en Nouvelle-Calédonie

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015****COMMUNE DE DUMBEA****VOLET D'AGGLOMERATION****ENJEU III : Une couverture améliorée du territoire par les services****Opération n° III-1-2 bis : Construction d'un réservoir de 4 500 m<sup>3</sup>/Dumbéa Nord  
(Etudes)****1. Finalités et enjeux :****Etat des lieux :**

Cette opération fait suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable (rapport SOPRONER n° E001-06411-001 de Mars 2008) mettant en évidence un gros déficit en ressources et stockage sur Dumbéa Nord nécessitant d'augmenter la ressource disponible à partir du piquage sur le Grand Tuyau et de créer un nouveau réservoir de 4 500 m<sup>3</sup>.

**Objectif de l'opération :**

La solution retenue dans le cadre du schéma directeur consiste à renforcer le piquage sur le Grand Tuyau et à créer un réservoir permettant de combler le déficit de stockage pour Dumbéa Nord. La ville pourra ainsi densifier le pôle urbain de Katiramona et éviter l'étalement urbain tout en rééquilibrant la commune dans son axe nord/sud. La couverture du territoire en sera améliorée.

Population concernée : Dumbéa Nord, environ 6000 habitants.

**2. Présentation technique :**

L'opération consiste à réaliser des études permettant la réalisation d'un futur réservoir de 4 500 m<sup>3</sup> au nord de la commune. Il s'agira notamment de définir les tracés des conduites en adduction comme en distribution sur la route de Nakutakoin, en tenant compte de la topographie (élargissements nécessaires sur certaines zones, topographie contrainte, ...). Compte tenu du fort trafic constaté sur cette voie, les études intégreront aussi le renforcement de chaussées nécessaires à assurer la pérennité des conduites d'eau potable.

Le futur réservoir sera implanté sur du foncier situé à une altitude suffisante (115 m NGNC) pour limiter le linéaire de conduite d'adduction et pour alimenter en gravitaire la majorité des quartiers du nord de la commune dont le Val Suzon et le Val Fleury.

**3. Plan de financement :**

Le coût des études est estimé à 52 500 000 FCFP soit 439 950 € répartis de la façon suivante :

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	439 950	197 977.50	45,00	109 987.50	25,00	131 985	30,00
FCFP	52 500 000	23 625 000		13 125 000		15 750 000	

**4. Calendrier de réalisation :**

Echéancier Physique : Les études se dérouleront entre 2011 et 2015

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
En €		109 987,50			329 962,50	439 950
En FCFP		13 125 000			39 375 000	52 500 000

**5. Évaluation :**

*Indicateurs proposés :*

- consommation moyenne/habitant ;
- taux d'impayés.

*Objectifs prévus* : fin du déficit en eau potable pour Dumbéa Nord suite à la construction du réservoir

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015****COMMUNE DE DUMBEA****VOLET D'AGGLOMERATION****ENJEU III : Une couverture améliorée du territoire par les services****Opération n° III-1-3 bis : Construction de la station d'épuration Dumbéa 2****1. Finalités et enjeux :**Etat des lieux :

La réalisation des deux zones d'aménagement concertées (ZAC) provinciales de Dumbéa sur Mer et Panda engendre l'accueil d'une population estimée à 25 000 habitants en 2025. En terme d'assainissement, les dossiers de réalisation des ZAC prévoient (budget propre) la construction d'un ouvrage épuratoire associé pour leurs propres besoins, soit 44 000 équivalents-habitants (eqH).

En parallèle, l'urbanisation à venir de la partie Sud (Koutio-Auteuil) de la commune de Dumbéa engendrera d'ici 2023 un besoin épuratoire nouveau de 13 000 eqH. A ce terme, la Ville envisage le ralentissement de la STEP actuelle de KOUTIO (12 700 eqH).

Objectif de l'opération :

Ces besoins nécessitent de construire une nouvelle station d'épuration, qui traitera à la fois les eaux usées provenant des ZAC et des quartiers de Koutio et d'Auteuil. Dans l'objectif d'une économie d'échelle, tant en investissement qu'en exploitation, la province Sud, concédante des ZAC, la SECAL, concessionnaire des ZAC et la Ville de Dumbéa ont décidé de ne construire qu'un seul équipement mutualisé sur des terrains situés dans le périmètre de la ZAC de Dumbéa sur Mer, dénommé « station d'épuration Dumbéa 2 ».

Population concernée : ZAC de Dumbéa sur Mer (hors financement contrat d'agglomération) et Quartiers sud de la ville de Dumbéa (Koutio-Auteuil)

**2. Présentation technique :**

L'opération consiste à réaliser une station d'épuration d'une capacité de 72 000 EqH permettant de traiter les eaux usées de 44 000 eqH pour les opérations provinciales et de 28 000 eqH pour les autres quartiers de la Ville (dont 13 000 eqH correspondant à l'urbanisation à venir des quartiers de Koutio et d'Auteuil). Elle est destinée à être réalisée en trois tranches fonctionnelles de 24 000 eqH.

La construction des deux premières tranches de 24 000 eqH, de la conduite de rejet et de l'émissaire en mer d'une capacité de 72 000 eqH sont inclus dans un marché de conception/réalisation passé par la SECAL, maître d'ouvrage, et le groupement mandataire, Degrémont-OCR-Agence NEO-Ginger SOPRONER. La station d'épuration actuelle de Koutio, d'une capacité de 18 000 eqH (étendue à 22 100 eqH d'ici fin 2013), est construite sur le terrain voisin propriété de la ville de Dumbéa. Elle est exploitée par la Calédonienne des eaux. Afin de satisfaire les besoins futurs en traitement des eaux, une troisième tranche de 24 000 eqH sera construite en lieu et place de la STEP de Koutio, dans le cadre d'un autre marché.

En ce qui concerne la file « boue », la SECAL et la ville de Dumbéa envisagent de mettre en œuvre une filière de valorisation des boues, par co-compostage, pour une capacité de 72 000 eqH. Cela fait l'objet d'une tranche conditionnelle au marché.

La solution de traitement retenue est de type boues activées. Le traitement des boues prévoit une déshydratation et un épaissement des matières de rejet.

### 3. Plan de financement :

Le coût total de l'opération est estimé en août 2013 à 4 138 612 231 FCFP soit 34 681 570,50 €.

Ce montant se décompose en :

- une tranche ferme (1<sup>ère</sup> file de 24 000 EH, conduite de rejet et émissaire en mer) pour 2 596 913 299 FCFP dont 2 345 599 104 FCFP de travaux.
- une tranche 2 (2<sup>ème</sup> file de 24 000 eqH) pour 770 699 466 FCFP dont 701 718 044 FCFP de travaux.
- une tranche ultime (3<sup>ème</sup> file de 24 000 EH).

Une convention de financement entre la ville de Dumbéa et la SECAL a été signée en novembre 2013 et prévoit la clé de répartition des dépenses entre la Ville et l'Aménageur.

Les dépenses se répartissent en tenant compte des apports respectifs d'effluents de l'Aménageur (44 000 eqH) et de la Ville de Dumbéa (28 000 eqH). Ainsi, 61% de la construction de l'ouvrage est à la charge de l'Aménageur et 39 % à la charge de la ville. La part de la ville est donc de 1 620 000 000 FCFP.

Le projet contractualisé dans le cadre de cette fiche ne concerne que les travaux de réalisation de la tranche 1 de la station d'épuration Dumbéa 2 (1<sup>ère</sup> file de 24 000 eqH) qui s'élève à un montant de 2 596 913 299 FCFP (dont 2 345 599 104 FCFP de travaux). Le présent contrat d'agglomération ne prenant en compte comme montant contractuel que la seule part de la ville sur cette première tranche, c'est-à-dire celle qui correspond à ses besoins hors ZAC. Ce montant est de 39 % du coût total de cette première tranche c'est-à-dire 1 012 796 187 FCFP soit 8 487 232,05 euros.

Dans ce périmètre, le coût contractualisé est de 647 500 000 FCFP soit 5 426 050 €

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 426 050	2 441 722.50	45	1 356 512.50	25	1 627 815	30
FCFP	647 500 000	291 375 000		161 875 000		194 250 000	

### 4. Calendrier de réalisation :

Echéancier Physique de la première file de 24 000 eqH :

Etudes réalisées (pour info)	Lancement des travaux	Mise en service
2013	2014	2016

**AVENANT N°**

III-1-3 bis

Pour information des tranches suivantes (Tranche 2 : mise en service en 2019, Tranche 3 : mise en service en 2023)

**Echéancier Financier :**

	Crédits de paiement prévisionnels				
	2015	2016	2017		TOTAL
En €	1 356 512.50	1 974 537.50	2 095 000		5 426 050
En FCFP	161 875 000	235 625 000	250 000 000		647 500 000

**5. Évaluation :**

*Indicateurs proposés :*

→ Taux de raccordement des habitants des quartiers d'Auteuil et de Koutio à la STEP de Dumbéa  
2.

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015****COMMUNE DE DUMBEA****ENJEU III : Une couverture améliorée du territoire par les services****Opération n° III-1-5 bis : Assainissement du quartier de Giozzi et de ses alentours****1. Finalités et enjeux :**Etat des lieux :

La réfection de la voie urbaine municipale n° 14 rue Kiolet Nea Galet située au lotissement Giozzi nécessite des travaux d'assainissement et de voirie d'urgence afin de remédier aux problèmes récurrents d'hygiène avec la stagnation d'eaux usées des servitudes et des fossés mécaniques publics. La ville a déjà investi près de 150 millions dans une première tranche de travaux pour réhabiliter et remettre aux normes cet ancien quartier qui date des années soixante-dix.

Cette opération s'inscrit dans la continuité du contrat d'agglomération 2006-2010. Pour des raisons financières, seules les études ont pu être réalisées dans ce cadre (10 000 000 FCFP). Il est donc proposé de terminer l'assainissement du quartier de Giozzi. Cette opération s'inscrit dans le schéma directeur d'assainissement communal (rapport SOPRONER n° A001-09032-001 de Mars 2009).

Dans ce cadre, les travaux de réseaux de l'impasse Gelin aux alentours du quartier de Giozzi seront également effectués. Ils permettront un raccordement à la STEP de ses administrés (environ 15 foyers).

Objectifs de l'opération :

Comblent le retard en matière d'assainissement de la commune de Dumbéa,  
Améliorer les réseaux et protéger l'environnement.

Population concernée : 650 usagers.

**2. Présentation technique :**Localisation de l'équipement projeté :

Au pied du col de Tonghoué au lotissement Giozzi, l'un des plus anciens quartiers de Dumbéa Sud, le long de la RT1 et l'impasse Gelin aux alentours.

Programme de l'opération :

- Sur le quartier de Giozzi :

Aménagement de 300 ml d'assainissement y compris 300 ml de voirie

1. la mise en place de buses béton pour combler les fossés existants.
2. l'aménagement de l'accotement en matériaux d'emprunt.
3. la reprise des entrées charretières des riverains.

4. la reprise du revêtement en enrobé.

- Sur l'impasse Gelin : Réfection de l'assainissement et de la voirie (environ 100 ml pour 15 foyers)

### 3. Plan de financement :

Le coût total de l'opération (études et travaux) est estimé à plus de 90 000 000 FCFP se décomposant comme suit :

Etudes et suivi de travaux (Gelin, Doui Matteyo Wetta ...) : 7 240 000 FCFP ;

Travaux : 81 030 000 FCFP

Divers et imprévus : 2 360 000 FCFP.

Ce projet fait l'objet d'une contractualisation à hauteur de 90 000 000 FCFP soit 754 200 € :

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	754 200	279 054	37	105 588	14	369 558	49
FCFP	90 000 000	33 300 000		12 600 000		44 100 000	

### 4. Calendrier de réalisation :

Echéancier Physique :

GIOZZI : 2011/2012
IMPASSE GELIN : Début des travaux février 2015 (pour 6 mois)

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
En €		188 550	247 070,89		318 579,11	754 200
En FCFP		22 500 000	29 483 400		38 016 600	90 000 000

### 5. Évaluation :

*Indicateur (s) proposé (s) :*

→ taux de raccordement au réseau d'assainissement.

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015****COMMUNE DE DUMBEA****ENJEU V : Un projet éducatif au service du destin commun****Opération n° V-1-1 bis : Construction d'une école primaire au Centre Urbain de Koutio (CUK)****1. Finalités et enjeux :**Etat des lieux :

Cette opération s'inscrit dans la continuité du contrat d'agglomération 2006-2010. En effet, ce dernier a permis de réaliser l'école maternelle CUK/Palmiers. Cependant, le groupe scolaire total n'a pu être construit, faute de moyens financiers et de disponibilité foncière.

Il est donc proposé de réaliser l'école primaire sur cette génération de contrat afin d'avoir un groupe scolaire complet sur la ZAC du Centre Urbain.

Objectifs de l'opération :

- améliorer la qualité de l'enseignement ;
- désengorger les établissements existants ;
- diminuer les temps de transports importants.

Population concernée :

Soit 1 550 habitants issus des nouveaux quartiers sociaux tels que les lotissements FSH Palmiers, SIC Auteuil et CUK.

**2. Présentation technique :**Localisation de l'équipement projeté :

- à proximité immédiate de l'école maternelle de la ZAC du Centre Urbain de Koutio
- VU n° 1 rue Lapérouse prolongée dite « route des Palmiers » à proximité du Centre Urbain de Koutio (collège et lycée). (foncier FSH du programme les Palmiers)

Programme de l'opération :

Construction de 12 classes primaires soit 1 400 m<sup>2</sup> de bâtiments avec cour de récréation et tous les bâtiments annexes (cantines, bibliothèque, salle informatique...).

**3. Plan de financement :**

Le coût total de l'opération est estimé à 380 000 000 FCFP soit 3 184 400 € se décomposant comme suit :

Etudes et suivi travaux (APS-DOE) : 25 000 000 FCFP

Travaux : 350 000 000 FCFP

Divers et imprévus : 5 000 000 FCFP

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	3 184 400	1 253 648	39,37	445 816	14,00	1 484 936	46,63
FCFP	380 000 000	149 600 000		53 200 000		177 200 000	

**4. Calendrier de réalisation :**

Echéancier Physique :

Etudes	Début travaux	Livraison bâtiment
2014	2015	Rentrée scolaire de février 2017

Contraintes, difficultés :

Terrain appartenant au FSH (10 % de foncier de l'opération les Palmiers 3),  
Terrain squatté faiblement.

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2014	2015	2016	2017	0	TOTAL
En €	52 375	1 005 600	1 676 000	450 425		3 184 400
En FCFP	6 250 000	120 000 000	200 000 000	53 750 000	0	380 000 000

**5. Évaluation :**

*Indicateur (s) proposé (s) :*

→ nombre d'enfants accueillis ;